



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 23/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023

Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERÉ, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-31 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Rapporteur : Luc CHAPUT

L'instruction codificatrice M14 impose l'affectation du résultat n-1 de la section de fonctionnement (adopté lors du vote du compte administratif). Cette affectation peut se faire de 2 façons différentes : report en excédent ou en déficit de fonctionnement sur le budget de l'année n, ou affectation en réserves d'investissement si le résultat est positif. Dans ce deuxième cas, le montant est transféré en investissement et ne saurait être retransféré en fonctionnement.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Résultat de fonctionnement 2022 :

- Résultat de l'exercice 2022.....	465 817,01 €
- Résultats antérieurs reportés.....	2 316 114,03 €
- Intégration.....	22 468,90 €
- Résultat à affecter	2 804 399,94 €

Exécution d'investissement 2022 :

- Solde d'exécution d'investissement 2022.....	2 236 029,69 €
- Résultats antérieurs reportés.....	5 531 207,70 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement.....	- 2 487 913,44 €
- Intégrations.....	- 28 945,08 €
- Excédent de financement	5 250 378,87 €

Compte tenu du montant des réserves de fonctionnement et des besoins en investissement dans le futur, il est proposé au conseil d'affecter une part du résultat de fonctionnement aux réserves d'investissement.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (1068) :	1 500 000,00 €
- Report en excédent de fonctionnement (002) :	1 304 399,94 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,


Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 03/04/2023
Le président,

